

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 20 (1932)

**Heft:** 386

**Artikel:** La collaboration des femmes avec la S.d.N. : (suite de la 1re page)

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260806>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

jamais des professions telles que celles de ménagères, réceuses, laveuses, etc., etc., mais bien celles qui semblent — je dis qui semblent — plus avantageuses à exercer ! Ce que M. Regard propose, c'est de limiter, puis de limiter « par une législation prudente » le nombre des femmes qui travaillent, affirmant que par ce moyen « le chômage et la crise commerciale seraient en grande partie supprimés ». Quel optimisme ! et quelle illusion ! et comment M. Regard ne voit-il pas tout de suite qu'en supprimant des chômeuses, il créerait tout simplement des chômeuses ! — ceci sans parler des autres aspects de la question que notre collègue féministe a excellemment caractérisée dans une lettre de réponse :

Le procédé de solutionner la crise en renvoyant à leur foyer — et cela sans les consulter — celles qui n'ont pas la possibilité de se défendre peut paraître plaisant, mais ne résoud pas le problème, car ceux qui préconisent ce remède ne voient qu'un des côtés de la question et ne se rendent pas compte des conséquences qu'aurait le retrait des femmes de la vie économique.

Ainsi, pour citer un exemple entre combien d'autres, comment entend-on remédier à la diminution de la recette de l'impôt ? Les femmes n'ayant plus de gain ne pourront évidemment plus être astreintes au paiement de l'impôt. Instituerait-on un impôt sur les célibataires masculins ? ou le gain professionnel de l'homme serait-il imposé plus lourdement ?

Et la perte pour l'économie nationale ? Toutes ces femmes revenues à la vie ménagère, par le fait même des loisirs qu'elles auront, feront elles-mêmes quantités de travaux qu'elles faisaient exécuter par d'autres mains contre rémunération, d'où nouveau chômage et diminution des recettes pour le commerce et l'industrie.

Et les femmes seules — célibataires — divorcées ou abandonnées, etc. ? Formeront-elles les rares exceptions autorisées par la corporation à gagner leur vie, ou seront-elles entretenues par l'Etat, avec quelles ressources ? nouvel impôt ? sur quoi ?

Les dernières statistiques accusent un excédent de femmes seules formant le 20 % de la population féminine de notre pays. Se représente-t-on ce que coûterait l'entretien de ces femmes ? ...

Il est certain que si la corporation arrive — et je serai la première à m'en réjouir — à obtenir pour l'employé un gain lui permettant d'entretenir convenablement sa famille, bon nombre de femmes seront heureuses de ne plus être soumises au labeur exténuant que représente le travail ménager et professionnel. Mais il restera encore toutes celles qui ont choisi librement une profession, et à celles-là, au nom de quoi pourrions-nous leur enlever le droit de remplir la vocation à laquelle elles se sentent appelées ?

Mais ces réponses, attendons-nous à devoir souvent encore les aligner. Car la lutte féministe est engagée actuellement, et de par les circonstances actuelles, sur le terrain économique principalement, et dans un pays comme le nôtre, où les femmes ne sont pas munies de l'arme du bulletin de vote, elles auront à faire pour maintenir leur droit à leur travail, et prouver que ce n'est pas par des moyens artificiels et simplistes que l'on diminuera le chômage.

J. GUEYBAUD.



Cliché Jus Suffragii

Dr. Gertrud BAUMER (Berlin)

ex-députée au Reichstag, conseillère ministérielle, dont l'intervention à la Conférence de Service social de Francfort a été si remarquée.

## Les Congrès de l'été

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

### La II<sup>e</sup> Conférence Internationale du Service social.

(Francfort sur le Main, Juillet 1932)

A Paris, lors de la première Conférence, les résultats désirés n'avaient pas été atteints, car on s'était un peu perdu dans le domaine par trop vaste du travail social. Aussi le Comité d'organisation de la II<sup>e</sup> Conférence avait-il choisi cet unique sujet : *La famille et l'assistance*. Mais très vite on s'aperçut que ce sujet-là était encore beaucoup trop étendu et qu'il entraînait forcément la discussion de questions secondaires, celle de la protection de la famille entre autres. C'est pourquoi, dans cette II<sup>e</sup> Conférence également, on a effleuré beaucoup de questions, mais on n'en a approfondi que très peu.

A la première assemblée plénière, on entendit quatre rapports qui pourraient être groupés sous ce titre : *La famille, la politique sociale et l'assistance*. Cette séance fit sentir très distinctement combien la notion du travail social est encore nouvelle. On avait l'impression (il en fut du reste de même dans les séances de commissions) que plusieurs des orateurs ne se rendaient pas compte de ce que devait être une Conférence internationale, et se perdaient dans des causeries pleines de bonnes intentions, mais qui n'avaient rien de commun avec un travail sérieux. Aussi la conférence de Gertrud Bäumer fit-elle une impression d'autant plus forte. « Ses paroles frappèrent comme des coups de marteau sur l'enclume », écrit

<sup>1</sup> Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

vit la *Gazette de Francfort*. L'assistance et la politique sociale sont-elles, en somme, encore capables de porter remède à la détresse de la famille ? demanda Gertrud Bäumer, et se basant sur la situation actuelle de l'Allemagne, elle conclut que ce qui a été fait jusqu'à maintenant ne suffit plus, parce que l'essence même de l'existence familiale est menacée. Il est du devoir des chefs du travail social de présenter la situation actuelle telle qu'elle est réellement. Pratiquer l'assistance partout où cela est en leur pouvoir, oui certes, mais en outre réclamer sans cesse un ordre social dans lequel l'individu tiennne de nouveau la place qui lui est due.

Les conférences de la seconde séance plénière sur *Les effets du chômage sur la famille* furent aussi dignes de retenir l'attention. Des représentants des pays souffrant le plus du chômage, l'Angleterre les Etats-Unis et l'Allemagne, prirent la parole. Tandis que l'Angleterre et l'Allemagne essayent de parer aux effets désastreux du chômage par une aide systématiquement organisée, l'Amérique, elle, ne possède ni assurance-chômage, ni même une assistance générale organisée. Cependant, ceci ne signifie pas — comme le croient facilement les Américains eux-mêmes — que les chômeurs dépendent uniquement du bon vouloir de l'assistance privée. Les secours officiels atteignent de 3 à 500 millions par an et sont à peu près trois fois plus élevés que ceux provenant de sociétés privées. — Le rapport du professeur Pollihek fut tout spécialement impressionnant et montra une fois encore la profonde misère dans laquelle se débat l'Allemagne. Dans ce pays, l'assistance-chômage a dû être réduite de telle façon que deux chômeurs reçoivent ensemble 42,50 RM par mois. Et même ce secours-là ne peut être maintenu qu'en chargeant à tel point les travailleurs qu'ils vont à grands pas vers la misère et la ruine. Dans les familles de chômeurs, les dernières réserves sont employées. C'est pourquoi on réclame à grands cris des mesures d'économie politique, d'ordre international surtout.

Entre les séances plénières eurent lieu des réunions de commissions. Dans ces dernières, quelques-uns de nos compatriotes prirent aussi la parole : entre autres le Dr. Briner (Zurich) sur *La situation des adolescents dans la famille*; M<sup>lle</sup> Emma Steiger (Zurich) sur *l'assistance à la mère, à l'enfant et à la famille*; et M<sup>lle</sup> Suzanne Ferrière (Genève) sur *l'assistance aux familles et aux enfants d'origine étrangère*. Une trentaine de Suisses, d'ailleurs, suivirent les séances de la Conférence. L'Office fédéral du Travail était représenté par M<sup>lle</sup> Dr. Schmidt et les villes de Berne et de Zurich avaient délégué des représentants officiels. De Suisse romande, on était surtout venu du canton de Vaud.

En dehors de la Conférence eut lieu encore une réunion du Comité international des écoles sociales, à laquelle prirent part les directrices de nos deux écoles de Genève et de Zurich.

Si cette Conférence n'a pas atteint ce qu'on en attendait, elle a eu au moins pour résultat d'établir le contact entre des personnes de nations diverses et de leur faire sentir fortement la misère générale et le besoin pressant d'y remédier.

### Le III<sup>e</sup> Congrès International pour l'Éducation nouvelle.

(Nice, Août 1932)

Malgré la crise qui sévit dans presque tous les pays, 44 nations s'étaient fait représenter à ce Congrès, et la Chine, le Japon, les Indes, l'Amé-

rique et l'Afrique, en envoyant également des délégués avaient prouvé, une fois de plus, qu'avec de la bonne volonté on arrive à surmonter tous les obstacles. Il est vrai que les pédagogues ne sauraient rester indifférents aux graves problèmes qui tiennent actuellement en haleine le monde entier : de là l'intérêt très vif suscité par ce Congrès. Le sujet des divers travaux présentés était : *L'éducation dans ses rapports avec l'évolution sociale*. L'éducateur doit avoir la conviction profonde qu'il a le devoir et la possibilité d'éveiller dans la jeunesse l'esprit de compréhension mutuelle et la volonté d'un travail en commun pour le plus grand bien des générations futures. L'éducateur seule peut préserver la civilisation d'un recul catastrophique, et la tâche de l'éducateur est de faire de l'enfant un individu d'une valeur morale telle qu'il puisse devenir un membre utile de l'humanité.

Les raisons principales de l'évolution sociale sont : les progrès rapides de la technique ; le machinisme ; la guerre mondiale ; des formes gouvernementales et économiques surannées ; une éducation poussant à l'égoïsme et au matérialisme. Les éducateurs doivent unir leurs efforts pour trouver un moyen d'adaptation aux obligations actuelles. La grande difficulté réside en ce que, de par leur culture, ils sont des enfants du passé, et que les enfants qu'ils veulent éduquer pour l'avenir ignorent encore tout de cet avenir. L'école et la famille devraient, en outre, travailler de concert, mais dans plusieurs pays tout spécialement atteints par la crise, la famille est fortement ébranlée. Il s'agit donc parfois de remplacer l'éducation familiale, et aussi de s'occuper des adolescents sans travail. Pour pouvoir faire face à tous ces devoirs nouveaux, le pédagogue doit y être préparé spécialement. C'est pourquoi la question d'une réorganisation complète de la formation pédagogique a aussi été discutée à ce Congrès.

Une trentaine de Suisses se sont trouvés à Nice, et les conférences de MM. Jean Piaget sur *L'évolution sociale et la pédagogie nouvelle*, A. Ferrière sur *Les aptitudes du maître à l'école*, Ed. Claparède sur *La pensée loyale et son éducation*, W. Schohaus sur *L'enseignement de la pédagogie et l'éducation nouvelle*, furent suivies par un très nombreux public et donnèrent lieu à des discussions des plus intéressantes.

Des travaux du Congrès il résulte clairement que la pédagogie doit s'adapter sans cesse à l'évolution sociale et s'efforcer de rester en contact étroit avec la vie en dehors de l'école.

H. Z.

(Résumés d'après le *Schw. Frauenblatt*.)

### La collaboration des femmes avec la S. d. N.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

C'est pour cela précisément qu'il serait nécessaire de profiter de l'occasion ainsi offerte pour remettre en lumière cet art. 7 du Pacte, que les femmes ont salué comme l'aurore d'une aube nouvelle, et dont la réalisation leur a apporté tant de déceptions. Cette chartre fondamentale de l'égalité des droits des femmes et des hommes au sein de la S. d. N., comme dans tous les organismes dépendant d'elle, combien souvent ne l'avons-nous pas vue, et cela malgré des assertions officielles, laissées dans l'oubli, ou appliquée à contre-cœur ! combien de fois des arguments spé-

plus tard d'un second, car elle était poussée par un intense besoin de connaître la terre et ses habitants.

En Suisse, elle avait réussi les ascensions les plus périlleuses, si bien que dans les cercles alpinistes, elle était connue comme « Miss Bell qui fait des exploits impossibles ». Voici, par exemple, dans l'Oberland bernois, une cime entre les deux Wellhörner qui comptait parmi les quatre impossibilités des Alpes bernoises : elle en triompha et fit également l'ascension du Finsteraarhorn par le côté N. O. Surprise avec ses guides par une tempête de neige, elle resta cinquante-sept heures en route, dont cinquante-trois à la corde et passe la nuit sur le glacier, si bien qu'elle faillit avoir les orteils gelés. Ses guides la vénèrent pour son sang-froid, son mépris du danger et son attitude à leur égard. Un jour, elle en rencontre plusieurs — des Suisses — dans les Montagnes Rocheuses, et lorsqu'ils apprennent qu'elle est la célèbre alpiniste, ils lui font une ovation. Une des pointes des Engelhörner porte son nom.

Et où qu'elle soit, elle écrit à ses parents le récit de ses pérégrinations.

\* \* \*

C'est à l'âge de trente-et-un ans que Miss Bell commença ses explorations en Orient.

Débordante de projets, décidée à apprendre l'arabe, elle se rend à Jérusalem en 1899, et y reçoit le meilleur accueil auprès d'une dame anglaise, Dr. Rosen. Elle avait fait la dernière partie de la traversée sur un bateau russe, avec 400 moujiks allant en pèlerinage.

De Jérusalem, elle entreprend des excursions, d'abord avec des amis, puis, comme son amour des voyages ne lui laisse aucune trêve, accompagnée seulement de guides ou de soldats arabes. Si elle parcourt d'abord les routes battues des touristes et des pèlerins qui conduisent au puits de Jacob, à la Mer Morte, à Jéricho, à l'ancienne cité des palmiers, ou au Jourdain, nous la voyons aussi pousser jusqu'au pays des Moabites, escalader l'arête rocheuse du Nebo, celle du Mont Garizim, du Mont Hor. Là, elle assiste à des scènes toutes pareilles à celles que narre l'Ancien Testament. Il arrive, au puits, qu'on dise : « Maitresse, nous voulons faire boire tes chameaux aussi » — exactement comme on s'adressait, il y a des siècles, au fidèle serviteur d'Isaac, Eliézer. Il arrive que des gens de basse extraction se rendent chez les Bédouins Bein Sakhr afin de leur acheter Gertrud, à l'instar des frères de Joseph, en Egypte — ou encore, elle rencontre un campement de Bédouins victimes la veille d'une agression, une tribu hostile leur ayant emporté 2000 têtes de bétail et toutes leurs tentes, comme il est raconté dans le Livre de Job. Ou bien, ce sont des centaines de pèlerins russes en chemises blanches qui se font baptiser dans le Jourdain. Et partout elle jouit du printemps dans le désert, avec son océan de fleurs : cyclamens, orchidées, anémones, iris, marguerites, œillets, mauves...

(A suivre.) E. STRUB.  
(Traduit librement et adapté en français par M.-L. Freis.)

## UN PEU D'HISTOIRE

### Une ambassadrice

Le Sénat français s'est refusé à accorder aux femmes le droit de vote.

Parmi les femmes remarquables dont on a parlé à cette occasion, je m'étonne qu'on n'en ait pas citée une qui fut ambassadrice de France, et cela non comme femme d'un ambassadeur, mais de son chef. Si, en effet, on prend la liste de ceux qui représentèrent la France en Pologne, on trouve, à la date de 1644, la maréchale de Guébriant.

Renée du Bac naquit au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Mariée jeune à un homme dont elle ne tarda pas à voir à quel point il était cruel, elle fit rompre son mariage et contracta une nouvelle union avec le comte de Guébriant, à coup sûr l'un des plus grands hommes de guerre de son temps.

Il mourut en 1643. L'année suivante, la maréchale était nommée ambassadrice, avec mission de conduire à Ladislas, roi de Pologne, la princesse Marie-Louise de Gonzague, qu'il avait épousée par procuration. Voilà, pensera-t-on, qui ne présenterait guère de difficultés. Le fait est qu'entre le mariage par procuration et l'arrivée de la princesse à Varsovie, Ladislas avait été fort prévenu contre celle-ci, qu'on accusait d'avoir aimé plus qu'il ne convenait l'infortuné Cinq-Mars. Une princesse polonaise visait à supplanter la reine, et tout semblait annoncer que cette dernière serait outrageusement renvoyée en France.

M<sup>me</sup> de Guébriant vit le péril. Ce qu'elle déploya de dextérité, d'esprit de profonde diplomatie pour amener Ladislas à reconnaître Marie de Gonzague pour épouse, serait incroyable, si on n'en avait les détails authentiques dans une série de lettres écrites par la maréchale à la princesse Palatine, sœur de la reine de Pologne.

M<sup>me</sup> du Guébriant allait être nommée gouver-

neur de Brisack et de l'Alsace, lorsqu'elle mourut à Périgueux, le 2 septembre 1659, au moment où elle prenait part à la négociation de la paix des Pyrénées sous le titre de première dame d'honneur de la jeune reine Marie-Thérèse.

C'était à coup sûr une femme remarquable, peu connue de nos jours, et qui méritait qu'on lui fit une place dans la galerie de celles qui à tant de titres justifient le féminisme.

A. B.

### Ce que Rabelais pensait de l'opinion des femmes

« Je me trouve fort bien du conseil des femmes. Et bien proprement parlent ceulx qui les appellent sages femmes. Ma coustume et mon style est les nommer pressages femmes. Sages sont-elles, car dextrement, elles conçoissent. Mais je les nomme pressages, car divinement elles prévoient et praedisent certainement toutes choses advenir. De elles toujours nous viennent admonitions salutaires et profitables. Demandez-en à Pythagoras, Socrates, Empedocles... Ensemble je loue jusques es hauts lieux l'antique institution des Germaines, lesquelz prisoient au poids du Sanctuaire et cordialement reveroient le conseil des Vieilles... »

(Communiqué par M. E. Jaques-Dalcroze.)



## Le Bureau Temporaire de Genève

DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

est ouvert dès le 15 septembre  
tous les jours (dimanche excepté)  
de 15 heures à 19 heures  
AU CLUB INTERNATIONAL

Rue de Monthoux, 4 - Tél. 26.135 et 27.467

Renseignements. — Adresses. — Cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. d. N. — Journaux féministes. — Thé. — Réunions familiales. — Organisation de causeries, de conférences, sur des questions internationales d'intérêt féminin.

ceux n'ont-ils pas été trouvés pour écarter des femmes ! et quel est le gouvernement, même le mieux intentionné, même dans les pays où une préparation politique de longue date a rendu les femmes aussi compétentes que les hommes, qui leur a fait régulièrement une place autre que celle d'une surnuméraire ou d'une remplaçante ? Et chose curieuse, cet article 7 est aussi battu en brèche, d'un tout autre côté, par certains groupements féminins (qui ne figurent pas, il est vrai, parmi ceux qui ont répondu à la S. d. N.) et qui se sont laissés séduire par l'idée de l'institution d'un Comité consultatif féminin sous l'égide de la S. d. N. chargé d'étudier toutes les questions intéressant particulièrement les femmes : comment les membres de ces groupements, qui se piquent pourtant de féminisme intrançais, ne voient-ils pas le danger que constituerait cette création, en mettant les femmes à part, en les tenant en dehors des organismes où le Pacte leur donne le droit imprescriptible de siéger ? exactement de même, si l'on peut prendre cette comparaison, que, lorsque nous réclamons notre droit de vote et d'éligibilité pour un Grand Conseil, nous nous contentons de siéger dans une Commission féminine extraparlamentaire pour les questions féminines seulement !... « La création d'un Comité officiel de ce genre aurait pour effet de souligner et de perpétuer la différence de situation juridique que nous désirons faire disparaître, et serait également contraire au principe de l'égalité des sexes stipulé par l'art. 7 du Pacte », dit ce propos le *Mémoire* du Comité de Liaison, Et la Ligue internationale des Femmes coopératives s'exprime aussi très énergiquement sur ce point.

En outre de cette collaboration officielle, les organisations féminines suggèrent différents autres modes de collaboration, quelques-uns très heureux comme l'établissement par les diverses organisations féminines de listes de femmes compétentes disponibles pour diverses sortes d'activités internationales, l'institution de Comités d'experts féminins pour des questions spéciales, l'appel à la collaboration féminine pour l'introduction dans l'enseignement public d'un enseignement systématique sur la S. d. N. (proposition suisse), etc. ; d'autres plus vagues, peu facilement réalisables, ou légèrement présomptueux. Notons aussi avec plaisir que la demande formulée dans plusieurs mémoires que les documents de la S. d. N. soient distribués plus largement aux organisations féminines, et que les représentantes accréditées de ces organisations aient plus largement accès aux séances de la S. d. N., suivant le précédent de la Conférence du Désarmement, vient de recevoir pleine satisfaction.

On le voit : pas mal d'idées qui nous touchent de près sont soulevées dans ce document. Souhaitons-leur maintenant une discussion approfondie durant les semaines qui viennent.

E. Gb.

## Correspondance

### La place du chèque postal dans un ménage.

N. D. L. R. — La direction de l'Office des chèques postaux de Genève nous adresse, avec prière de la publier, la lettre suivante, qu'elle désire porter à la connaissance du plus grand nombre possible de femmes en Suisse romande. Bien que nous pensions que la grande majorité de nos lectrices, sachant profiter des avantages du chèque postal, nous n'oublions pas cependant qu'il se trouve chaque année quelques-unes de nos lectrices, qui au lieu de se servir de ce moyen si simple et si économique de régler le montant de leur abonnement, préfèrent encore nous remettre cet argent de la main à la main, ou le déposer au nom du Mouvement dans un local quelconque. Il n'est donc pas inutile de démontrer, même à des féministes, les avantages de ce système.

Il y a des gens qui s'imaginent n'être pas capables d'accorder un appareil de radio sur une longueur d'onde ou de changer un plomb de sûreté à une installation électrique. Il est vrai qu'ils n'ont jamais essayé de le faire et qu'ils ne veu-

lent pas non plus en tenter l'essai, persuadés qu'ils sont d'avance de leur insuccès.

Cette même attitude se rencontre chez de nombreuses ménagères en ce qui concerne le chèque postal. Elles ne veulent pas en entendre parler, parce que c'est une chose trop compliquée ou trop chère qui, du reste, a été créée pour le monde des affaires et non pour les particuliers. De là le parti-pris quasi insurmontable que nombre de femmes manifestent encore à l'endroit du chèque postal.

Autant que je sache, l'administration des postes n'a malheureusement pas pris jusqu'ici de mesures pour gagner les femmes à la cause du chèque postal. Et pourtant cela ne serait pas si difficile ! Les vieux préjugés devraient bientôt disparaître devant les nombreuses raisons qui militent en faveur de l'usage du service des chèques postaux dans les ménages.

A quoi le chèque postal peut-il bien servir ? La réponse est des plus simples : il permet d'opérer des paiements sans emploi de numéraire. Ainsi, supposons que je doive 35 fr. à un M. Muller quelconque : au lieu de me rendre personnellement chez lui pour les lui remettre ou de porter l'argent à la poste afin de le lui expédier par mandat, je donne tout simplement l'ordre à l'Office des chèques de transférer les 35 fr. de mon compte sur celui de M. Muller. La poste ne lui paye pas ce montant en espèces, mais le passe au crédit de son compte après en avoir débité le mien ; et cela gratuitement. Comme j'utilise des formulaires imprimés à cet effet, c'est l'affaire de quelques minutes seulement. Il va de soi que je ne règle pas chaque facture isolément mais toujours plusieurs à la fois, par exemple tous les 15 jours. Vous voyez ainsi qu'un paiement par chèque postal exige beaucoup moins de temps qu'une course à la poste. Comme premier avantage de l'emploi du chèque postal, je constate donc un gain de temps.

Et je m'empresse d'en citer un deuxième : le chèque postal facilite la tenue de la comptabilité du ménage. Sur la souche du chèque qui reste en ma possession, je note chaque fois le montant de la facture payée, avec le nom du créancier ; après avoir additionné les différentes factures d'un règlement, j'en déduis le total de l'avoir de mon compte. Sur les souches que je conserve pendant quelques années, j'indique naturellement dans chaque cas la date du paiement. Cela me dispense de garder les quittances et me permet aussi de contrôler l'avoir de mon compte. S'il devait arriver que l'on me réclamât le paiement d'une note déjà réglée, j'éviterai l'ennui et l'énerverment que provoque la recherche d'une quittance introuvable, car sur la base des souches classées chronologiquement, il me sera aisé de déterminer si, à cette époque-là, le règlement a bien eu lieu ou non. En outre, l'Office des chèques fournit aussi en tout temps, sur demande, des renseignements et des attestations sur les paiements ordonnés. Lorsqu'à la fin du mois, toutes les dépenses ont été reportées dans le livre de caisse du ménage, le détail de leur règlement par compte de chèques demeure à ma disposition sur les souches respectives dûment classées.

Si la personne à laquelle j'ai une somme à payer n'est pas titulaire d'un compte de chèques, je lui fais assigner le montant dû, de mon compte à son domicile. Dans ce cas aussi, il me suffit d'écrire quelques mots. Ce mode de procéder est non seulement meilleur marché que l'expédition de l'argent par mandat ordinaire, mais il m'évite encore une course à la poste.

Comme troisième avantage, le chèque postal permet de réduire à un minimum la quantité d'argent à conserver chez soi. Au besoin, on peut se faire remettre à domicile, par la poste, tout ou partie de l'argent du ménage que l'on prélève sur son propre compte de chèques. Le plus simple, dans la majorité des cas, est de faire verser sur le compte de chèques, totalement ou partiellement, le traitement de votre mari. De même, une partie de vos affaires avec la banque peut avoir lieu par l'entremise du service des chèques, c'est-à-dire que l'Office des chèques se chargera du transfert de sommes en banque sur votre compte ou vice versa.

Pour tout abonné au téléphone, titulaire d'un compte de chèques, les taxes d'abonnement et de conversations sont déduites automatiquement de ce compte. Sur le désir des intéressés, les notes de gaz et d'électricité peuvent aussi être réglées

directement par inscription au débit du compte de chèques. Le fait que l'argent nécessaire à ces paiements ne doit pas constamment être tenu prêt dans la caisse du ménage pour le passage de l'encaisseur, constitue aussi une facilité.

Le facteur présente-t-il un remboursement d'un montant élevé et n'a-t-on pas justement en caisse de quoi le payer ? on peut remettre en contre-valet un chèque postal du montant correspondant. De même, il sera fort commode d'avoir toujours sur soi, dans son sac à main, un chèque postal en blanc qui permettra de se procurer de l'argent auprès de l'Office des chèques si l'on vient à en manquer au cours d'une tournée d'achats.

Que coûte un chèque postal ? L'unique condition imposée est de laisser en permanence sur le compte de chèques un avoir minimum de 50 fr. En outre, il faut acheter les formulaires nécessaires. En revanche, les titulaires de comptes peuvent expédier en franchise de taxe toutes les correspondances qu'ils adressent à l'Office des chèques. C'est là un important avantage. Vous constatez donc que le chèque postal est aussi très bon marché.

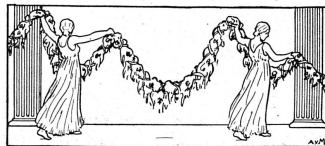
N'allez pas objecter que vous n'avez pas l'emploi du chèque postal du fait que votre mouvement d'argent est insuffisant. Toute famille a des dépenses (loyer, gaz, électricité, téléphone, etc.) qui se renouvellent périodiquement, et qui, à elles seules, justifieraient déjà l'ouverture d'un compte de chèques. Mais, outre ces dépenses périodiques, il s'en présente encore bien assez d'autres (notes de couturière, de fournisseurs, de dentiste, etc.) qui peuvent aussi être payées de cette façon.

Je connais des cas où, par modestie, on renonce à faire usage d'un compte de chèques, avec l'idée qu'il a sa place indiquée seulement dans les très grands ménages, chez les médecins et les gens d'affaires, mais qu'il n'est pas destiné à un modeste mouvement d'argent d'un ménage de condition moyenne. Ce prétexte a-t-il vraiment quelque valeur ? et pouvons-nous par une fausse modestie ne pas profiter d'un pareil avantage si gratuitement à notre portée.

Etudiez donc cette idée de l'ouverture d'un compte de chèques. On parle toujours de notre esprit conservateur, à nous autres femmes, à tel point qu'on prétend que ce sont les maris, et non pas les femmes, qui, durant des mois, doivent vanter les avantages d'un aspirateur à poussière ou d'une machine à laver avant que le ménage se décide à en prévoir l'acquisition ! Pour introduire le chèque postal comme moyen de paiement dans notre domaine, prenons-en cette fois nous-mêmes l'initiative ! (Pour se faire ouvrir un compte de chèques, il suffit d'adresser une carte à un office de chèques en lui demandant tous les renseignements utiles. Et n'omettez pas d'indiquer que votre signature devra être valable aussi bien que celle de votre mari, car il va de soi qu'il ne faudra pas que celui-ci ait à signer obligatoirement chaque chèque !)

(Trad. du *Chweizer Spiegel*)

H. G.



## A travers les Sociétés

### Conseil International des Femmes.

En raison du fait que la XIII<sup>e</sup> Assemblée de la Société des Nations a été remise au 26 septembre, le Bureau Temporaire du Conseil International des Femmes sera ouvert à l'Athénée, à Genève, à partir du 24 septembre. De plus, du fait de l'ajournement de l'Assemblée de la S. d. N., il a été décidé que les réunions des Commissions Permanentes des Lois et de la Position légale de la Femme et de l'Emigration, qui devaient avoir lieu à Genève du 7 au 9 septembre, seraient remises à l'été prochain et qu'elles se tiendraient simultanément avec celles du Comité Exécutif à Stockholm, du 26 juin au 6 juillet 1933.

Tous les membres et amis du C. I. F. qui seront à Genève durant l'Assemblée de la S. d. N. sont cordialement invités à s'adresser au Bureau, à l'Athénée, pour tous conseils et informations qui pourraient leur être utiles. Des réunions seront organisées afin de permettre à nos membres de rencontrer des féministes des autres pays et de faciliter un échange d'opinions entre elles.

### Réouverture du Foyer féminin. (Genève.)

Très jolis les nouveaux locaux du Foyer féminin (2, place Cornavin, 1<sup>er</sup> étage). Salles ensoleillées, gerbes de fleurs dorées, dont les tons s'harmonisent avec ceux des abat-jour et des tapisseries, nappes gaies, accueil charmant, telle est la claire vision que nous gardons de cette heure d'inauguration du 10 septembre.

Tandis que le thé circule, M<sup>me</sup> Horst, présidente, et M<sup>lle</sup> Hentsch, trésorière du Comité permanent, prononcent quelques paroles de bienvenue. Enfin la cuisine « dernier cri » et le confortable petit salon invitent au repos font l'admiration des visiteuses. Nil doute que ce restaurant familial renouvelé ne voie affluer de nombreux clients.

R. B.

### Hygiène mentale.

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale consacre cette année son Cours d'automne à la

question de l'hygiène mentale, estimant que cette hygiène-là est aussi nécessaire, sinon davantage, que les autres branches de l'hygiène sociale, en raison de la tension de la vie moderne dans les villes surtout. L'hygiène mentale n'a-elle pas son mot à dire dans toutes les activités sociales, et tout particulièrement dans l'éducation et la rééducation de l'enfant et de l'adulte ?

Ce Cours, dont nous publierons le programme détaillé dans notre prochain numéro, est un « cours de cadres », destiné à tous ceux qui ont des responsabilités dans ce domaine (travailleurs sociaux, chefs d'entreprises, pasteurs, etc.). Il aura lieu le jeudi 20 octobre, à Lausanne, mais les inscriptions devront être prises avant le 5 octobre, au Secrétariat romand H.S.M., Grand-Pont, 2, Lausanne, où l'on peut également s'adresser pour tous renseignements.

## Carnet de la Quinzaine

### Samedi 24 septembre:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30: Réunion par convocation du Comité de liaison du Conseil International des Femmes, à Lausanne, mais à l'adresse de Genève, 14 h. 30: Conférence et discussion des membres des Organisations internationales à programme pacifiste à Genève, sur la proposition allemande d'égalité des armements. (Voir plus haut.)

### Lundi 26 septembre:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30: Réunion sur convocation du Comité de Liaison des Organisations féminines internationales, id., 14 h. 30: Réunion sur convocation du « Joint Committee » des Organisations féminines internationales.

### Vendredi 30 septembre:

GENÈVE: Club International, 4, rue de Monthoux: Réception en l'honneur des femmes déléguées à la XIII<sup>e</sup> Assemblée de la S. d. N. organisée par le « Joint Committee » des Organisations féminines internationales.

### Samedi 1<sup>er</sup> octobre à mardi 4 octobre:

BALE: Réunion de la Commission Féminine du Congrès de l'Union Paneuropéenne, sous la présidence de M<sup>me</sup> Malaterre-Sellier.

### Jeu 6 octobre:

LAUSANNE: Assemblée d'automne du Cartel romand H.S.M., Hôtel de Lausanne, place de la Gare, 11 h. 30: Séance administrative: a) Rapports, budget, etc.; b) programme d'activité pour 1932-33 (hygiène mentale) et 1933-34; 13 h.: dîner en commun; 14 h. 30: Introduction à l'hygiène mentale: Dr. F. Morel (Asile de Bel-Air, Genève). Disc. Fr.

### Id. ou vendredi 7 octobre:

GENÈVE: Club International. Dîner suffragiste organisé par l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

### Vendredi 7 octobre:

GENÈVE: Radio-Suisse romande, 17 h. 01 à 17 h. 15: Causerie féministe par T. S. F. (le titre de la causerie et le nom de la conférencière seront donnés par les publications spéciales).

N. B. — Il est un peu difficile, vu notre parution bi-mensuelle seulement, d'informer exactement nos lectrices des réunions internationales qui seront organisées à Genève au cours de ces prochaines semaines, et dont la date est souvent fixée au dernier moment. On voudra donc bien nous excuser si certaines des indications ci-dessus ne sont pas aussi complètes que nous le voudrions, et s'adresser pour tout renseignement au Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 4, rue de Monthoux, Genève (Tél. Nos 26.135 et 27.467), qui est prêt à répondre à toute demande de cet ordre. (Réd.)

## Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes

Subventionnée par la Confédération .. GENÈVE

Semestre d'hiver : 24 octobre au 25 mars 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothèques, libraires, secrétaires, laborantes.

Cours pour infirmières-visiteuses du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre, durée des stages 2 mois.

Cours ménagers au Foyer de l'Ecole. Programme (50 jets) et renseignements par le secrétariat, rue Charles-Bonnet, 6.

Des auditrices sont admises à tous les cours

## RÉOUVERTURE LE 15 SEPTEMBRE 1932

### DU FOYER FÉMININ

RESTAURANT  
P R I X m o d è r é s  
SALLE DE FAMILLES  
SALON DE LECTURE

dans ses nouveaux locaux  
PLACE CORNAVIN 2, au 1<sup>er</sup>

## Pendant la Quinzaine Genevoise



voyez les VITRINES de  
M<sup>lle</sup> Jane Hoschek  
13, QUAI DES BERGUES  
Téléphone 25.419

FOURRURES  
PARAPLUIES  
Transformations - Réparations

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE